

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL
DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DES HAUTS DU PERCHE SEANCE du 12 MAI 2022**

Nombre en exercice : 31
Nombre de présents : 28
Nombre de votants : 29

Convocation du 03.05.2022
Affichage du 03.05.2022

L'an deux mille vingt-deux, le douze mai, s'est réuni le conseil communautaire des Hauts du Perche à la salle des fêtes de Longny-au-Perche suite à la convocation du 03.05.2022, affichée le 03 mai 2022.

Etaient présents : M ANQUETIL Dominique, M BAILLIF Christian, M BLOTTIERE Philippe M BOUTTIER Jean-Jacques, Mme BRAULT Roselyne, M COUDRAY Pascal, Mme DJENNADI-MENEGHINI Virginie, M Du LAC Jean-Vincent, M DUGUET Christian, Mme EDOU Bernadette, Mme ENCELIN Elyane, Mme FEUGUEUR Stéphanie, M GUILLET Denis, M GUEUGNON Jean-Edouard, M GUYOT Philippe, M HOULLE Pascal, M JUSZEZAK Jean-Claude, Mme LALAOUNIS Danièle, M LE SECQ Emmanuel, M MICHEL-FLANDIN Patrice, M NAEL Jean-Marc, M ORY Gilles, M POIRIER Franck, Mme POULAIN Francine, Mme RADIGUET Angéline, Mme REVET Evelyne, Mme ROYER-BERGER Frédérique, M VIANDER Marcel.

Etaient absents-excusés : M DESCHAMPS Michel, Mme LEROY Céline (donne pouvoir à Mme BRAULT Roselyne), Mme SAUVANEIX Alexandra.

Assistait également : M. GRANGE Denis DGS, M. BRAMOULLE Bernard.

Madame Evelyne REVET est désigné secrétaire de séance

DELIBERATION N° 2022.05.103

CONVENTION DE MANDAT POUR DES TRAVAUX DE VOIRIE « CHEMIN DE L'HOTEL DAVID » LIMITROPHE ENTRE LE PAS SAINT L'HOMER ET MOUTIERS AU PERCHE

Le chemin de l'Hôtel David est situé pour moitié de sa longueur sur la commune du Pas Saint L'Homer, elle-même située sur le territoire de la CDC des Hauts du Perche et pour l'autre moitié sur la commune de Moutiers au Perche, elle-même située sur le territoire de la CDC Cœur de Perche. Des travaux de restructuration et de revêtement s'impose sur l'ensemble du chemin, par conséquent il est proposé que la CDC des Hauts du Perche soit maître d'ouvrage unique et que la CDC Cœur de Perche mandate la CDC des Hauts du Perche pour effectuer les travaux situé sur la commune de Moutiers au Perche.

Vu la délibération du 25 mars 2022 de la commune du Pas Saint L'Homer mettant à disposition le chemin de l'Hôtel David à la CdC des Hauts du Perche,

Vu la délibération n°2022.01.002 en date du 27 janvier 2022 approuvant l'intérêt communautaire notamment celui relatif à la création, aménagement et entretien des voiries,

Les membres du Conseil communautaire, après en avoir délibéré, décident à l'unanimité :

- D'AUTORISER Monsieur le Président à signer un Procès-Verbal de mise à disposition de la voirie entre la commune du Pas Saint L'Homer et la CDC des Hauts du Perche.
- D'AUTORISER Monsieur le Président à signer une convention de mandat avec la CDC Cœur de Perche et de leur demander une participation financière basée sur les travaux correspondant à l'emprise de la chaussée.

Pour extrait certifié conforme

*Certifié exécutoire après réception en sous-préfecture, le
Et publication du*

Le Président,
Emmanuel LE SECQ
